

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnaloup 14 décembre 2012

Appel	L'appel fait constater la présence de 19 conseillers, 3 membres étant excusés. La Municipalité est représentée dans son intégralité.
Procès-verbal	Le procès-verbal est lu et le syndic, M. Alain Michel, fait remarquer qu'après contrôle, le fond de réserve alloué pour les hydrantes est bien de 10'000.- Fr, figurant à la rubrique 8 des comptes communaux 2011. Ce procès-verbal est accepté à main levée.
Correction et ajout	Après cette séance, M. Philippe Liniger, municipal, a fait remarquer à la secrétaire du Conseil général, que le point 6 de la séance du 31 octobre 2012, ne figure pas dans le procès-verbal. En effet, cet oubli est réparé comme suit : Point 6 de la séance du 31 octobre 2012 : Demande de crédit extra budgétaire pour le remplacement de 2 bornes hydrantes. Sur le territoire communal, il existe 4 bornes hydrantes de l'ancienne génération. Le contrôle par les pompiers a montré que 2 bornes sont défectueuses et le gel risque de faire des dégâts supplémentaires. La Municipalité juge qu'il est préférable de faire le changement des 4 hydrantes simultanément. L'ECA prendra à sa charge le 20% sur la base de fourniture de facture. Le devis s'élève à 28'000.- Fr et le complément de crédit demandé au Conseil est de 14'000.- Fr. M. Daniel Sprunger, président, profite de cette occasion pour poser la question de l'avenir de la place du poids public : dangereuse, peu visible, mal exploitée en fonction de l'arrêt de bus. M. Liniger approuve cette idée de réflexion, mais il est primordial de faire ce changement d'hydrantes avant l'hiver. Une étude plus approfondie devra avoir lieu par la suite. Le Conseil approuve cette demande de crédit à main levée
Communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • Le syndic rappelle le rendez-vous pour la crèche vivante du 16 décembre et profite de remercier chacun pour la bonne collaboration et de souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. • M. Philippe Liniger est heureux d'annoncer une actuelle autonomie communale au niveau de l'eau, grâce aux récentes et abondantes chutes d'eau, le débit atteint 30l/min. Il signale également que Gruyère Energie travaille dans des conditions difficiles, que le travail est suivi. Le changement des bornes hydrantes est reporté au 17 décembre
Budget 2013	Lecture par le boursier et commentaires par le syndic. <ul style="list-style-type: none"> • Rubrique 1 : Administration : le point 15 montre une charge de 770.-Fr qui représente la participation à l'école de musique à raison de 5.50Fr.- /habitant. • Rubrique 2 : Finances : chiffres donnés par le canton, il semble que peu de changements soient prévus. • Rubrique 3 : Domaines et bâtiments : pas de vente de parcelles annoncées • Rubrique 4 : Travaux : on retrouve les chiffres du budget 2012 pour travaux à effectuer (trottoir et éclairage 60'000.-Fr et 15'000.-Fr) • Rubrique 5 : Instruction publique : budget semblable aux comptes 2011 • Rubrique 6 : Police : augmentation des frais du corps de police, le service de défense incendie coute 30.-Fr / habitant. La taxe non pompier a été abolie. • Rubrique 8 : services industriels : l'achat éventuel d'eau. <p>Ce budget montre un excédent de charges du 40'798.-Fr Merci à M. Marc Schneider pour la réalisation de ce budget et au syndic pour les commentaires apportés.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 14 décembre 2012

	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du préavis municipal lu par Mme Isabelle Christinet, secrétaire, qui donne les détails de l'utilisation des fonds de réserve. • Rapport de la commission de gestion est lu par son rapporteur, M. Olivier Schaer, qui recommande d'approuver le budget sachant que l'excédent de charges est dû essentiellement à la réalisation de travaux d'infrastructure. <p>Ce budget est approuvé à main levée.</p>
<p>Nouvelle convention pour l'église de Dompierre</p>	<p>Convention est lue par Mme Christinet, secrétaire. Le préavis municipal donne les 2 raisons nécessitant cette modification : création de la commune Valbroye et dissolution de la paroisse de Dompierre à la faveur de la paroisse de Granges et environs. La commission nommée à cet effet, composée de Mmes Marlise Wegmann, Lisette Schneider et M. Daniel Michel, trouve cette nouvelle convention justifiée et propose de l'accepter tel que soumise.</p> <p>M. Jean-Daniel Fattebert fait préciser que l'horloge et son entretien appartient à la commune de Dompierre.</p> <p>M. Olivier Schaer demande quelles sont les différences : le lieu de culte pour les habitants des villages de Dompierre, Cerniaz, Villars-Bramard, Seigneux et Prévonnoloup est à Dompierre ; l'acquisition de l'église de Dompierre par la commune de Dompierre pour 1.00.-Fr symbolique. La répartition des frais se fera au prorata du nombre d'habitants des villages concernés. Cette convention est adoptée à main levée.</p>
<p>Divers et propositions individuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de Gruyère Energie : M. Christian Schneider, conseiller, demande si une indemnité est prévue pour le propriétaire touché par les travaux : M. Philippe Liniger va s'en inquiéter, car l'entreprise devrait prendre contact avec les propriétaires concernés. • Déblaiement de la neige : M. Jean-Daniel Fattebert remercie le Municipal concerné, mais il souhaite que le chemin jusqu'au cimetière soit dégagé : M. Jean-Marc Crottaz dit qu'un effort sera fait selon possibilité. • Pare-neige : Mme Sabine Schaer demande des pare-neiges au bord de la route cantonale Prévonnoloup-Lovatens seront installés. Il s'agit d'une compétence cantonale, le voyer de l'Etat pourra répondre à la question. • Rémunération des heures des commissions : Mme Marlise Wegmann pose la question du mode de fonctionnement. Il est décidé qu'un formulaire sera créé et géré par la secrétaire du Conseil. Un forfait de 50.-Fr pour chaque participation à une séance sera octroyé. • AGAP : Amicale du Groupe d'Animation de Prévonnoloup : M. Jean-Daniel Fattebert informe de la manifestation qui aura lieu autour d'une meule de charbon qui aura lieu du 26 juillet au 3 août 2013 au bois de Verrey. Chaque soirée sera animée par un groupe ou une société. L'emplacement du feu du 1^{er} août pose quelques difficultés.

Le président clôt la séance à 21h15 en remerciant chaque membre et en souhaitant de très bons vœux de fin d'année. Il invite également chacun à partager une collation à l'Auberge de l'Etoile.

Le Président

La Secrétaire